



Mon arrivée à Messidor au début m'angoissait, de peur de ne pas y arriver. Pendant mon parcours en EA à Messidor, par le biais d'entretiens réguliers et avec la confiance que l'on m'a accordée, ces angoisses se sont estompées.
Je suis aussi plus zen, ce qui m'a permis d'évoluer et de développer mes compétences.

Blandine



ENTREPRISE ADAPTÉE



PERSONNES CONCERNÉES

Aux personnes :

- Rencontrant des troubles psychiques
- Majeures
- Volontaires pour exercer un emploi sur le marché du travail
- Avec une RQTH



MODALITÉ D'ACCOMPAGNEMENT

- Une approche orientée "rétablissement par le travail", pour permettre à la personne de retrouver espoir, confiance en elle et pouvoir d'agir
- Un parcours séquencé, en établissement, permettant à la personne de construire son projet à son rythme
- Une collaboration étroite avec le réseau médico-social de la personne
- Un accompagnement à l'issue du parcours (maintien en emploi ou relais vers un partenaire)



TYPE DE CONTRAT

- La personne signe un contrat de droit commun, soumis au code du travail. Cela peut être un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée (dont CDD tremplin de 24 mois max*).
- La rémunération correspond au SMIC. La durée minimale de travail est de 24h/semaine (sauf dérogations individuelles).



PROCÉDURE D'INTÉGRATION

- Être adressé par un acteur du SPE ou du médico-social ou faire acte de candidature
- Réaliser un entretien de recrutement
- Réaliser une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)

* CDD tremplin ouvert aux personnes :

- sans emploi depuis au moins 12 mois continus ou discontinus dans les 18 derniers mois
- sortant d'ESAT



LE BALISAGE DU PARCOURS

ETAPE 1

SE REMETTRE AU TRAVAIL

1. Être accueilli dans le cadre d'une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP), au sein de l'unité de production du secteur d'activité choisi/ de recrutement (restauration, espaces verts, hygiène et propreté, prestations d'équipes, prestations tertiaires) pour :
 - Affiner son projet et évaluer ses capacités avec l'aide de ses encadrants afin de personnaliser son accompagnement
 - Confirmer son envie de travailler grâce à des situations réelles de travail

ETAPE 2

CONSTRUIRE SON PROJET DE RETABLISSEMENT PAR LE TRAVAIL

1. Être accompagné au quotidien, dans le cadre d'une activité de services réalisée au plus près des standards du marché du travail
2. Être accompagné dans son projet de rétablissement en réalisant des entretiens réguliers, animés par son responsable métier (Responsable d'Unité de Production) et son responsable projet (Coordinateur de Parcours d'Insertion)
3. Définir son projet post-Messidor, en réalisant des stages et des prestations de services en entreprise

ETAPE 3

PREPARER SA SORTIE

Être soutenu dans la validation de son projet post-Messidor :

- 1 – soit en étant accompagné dans la recherche d'un emploi sur le marché du travail :
 - Identifier des postes en adéquation avec son projet et se préparer au recrutement,
 - Être accompagné dans sa prise de poste, en lien avec son manager
 - Si besoin :
 - Être aidé à l'aménagement de son poste de travail
 - Faire bénéficier son entourage professionnel et son manager d'une sensibilisation au handicap psychique
 - Bénéficier d'un accompagnement en emploi pendant 2 ans pour favoriser le maintien sur son poste.
- 2 – soit vers un accompagnement tourné vers un autre projet (soins, occupationnel, autre)



www.messidor.asso.fr

